

<https://dieppe-ouest.circonscription.ac-normandie.fr/?Organisation-de-la-formation-2014-2015>



Organisation de la formation 2014-2015

- Pédagogie - Animations pédagogiques - Archives ressources des formations - Année scolaire 2014-2015 -



Date de mise en ligne : samedi 1er novembre 2014

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Les 18 heures d'animation pédagogique et de formation seront scindées en deux volets distincts :

- 9 heures consacrées à des actions de formation continue, proposées au niveau départemental, à l'initiative notamment des groupes départementaux (maîtrise de la langue, mathématiques, maternelle, évaluation, langues vivantes, sciences...), qui seront, pour tout ou partie, proposées sous forme de sessions de formation à distance, sur des supports numériques (plateforme M@gistère). Les informations relatives à ces actions de formation, qui ne seront proposées qu'à partir du second trimestre de l'année scolaire, parviendront dans les prochaines semaines ;
- 9 heures d'animation pédagogique, proposées au niveau de la circonscription, réparties de la manière suivante :
 - 3h obligatoire par cycle
 - 6h sur une problématique d'école, de RPI accompagnées ou non